

## AVIS DES SOCIETES\*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2010, mis en paiement le 12 septembre 2011, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 12 septembre 2016.

En conséquence, le coupon N° 65 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*